



SÉMINAIRE D'INFORMATIONS SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES RESSOURCES DES FONDS MARINS EN AFRIQUE, À L'APPUI DE L'ÉCONOMIE BLEUE DE L'AFRIQUE, ABIDJAN, COTE D'IVOIRE, du 22 au 25 Octobre 2018

SESSION IV: Gestion et diffusion de l'information géologique, minière et environnementale

Thème 1: LES CONNAISSANCES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES COMME OUTIL DE PRISE DE DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT ET DE GOUVERNANCE DES ACTIVITÉS MINIÈRES DANS LA ZONE

Par

Professeur Théophile Ndougsa Mbarga, Professeur Titulaires des Universités,

Membre de la Commission Juridique & Technique, AIFM

Expert Industries Extractives au Projet d'Amélioration de la Surveillance dans les Industries Extractives (PASIE-CREFIAF-AMC) CONSUPE, Cameroun

Ex-Directeur chargé de l'Exploration minière au Ministère des Mines, Cameroun



OBJECTIFS

OBJECTIFS:

- Clarifier les concepts et définitions clés relatifs à la gestion des données géoscientifiques, minières et environnementales
- Enoncer les fondements juridiques de gestion des données géoscientifiques, minières et environnementales comme contrainte des activités minières dans la Zone
- Identifier le rôle d'outil clé pour la prise de décision à l'investissement et à la gouvernance des activités minières dans la Zone
- Faire un lien avec l'économie bleue de l'Afrique & la gestion des connaissances géoscientifiques, minières & environnementales de la Zone
- Explorer quelques pistes pour la participation active des Etats parties africains.



PLAN



I

DÉFINITION DES CONCEPTS ET TERMES CLES

II

FONDEMENTS JURIDIQUES DE LA GESTION DES DONNÉES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES COMME CONTRAINTES DES ACTIVITES MINIERES DANS LA ZONE

III

CONNAISSANCES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES COMME OUTIL DE PRISE DE DECISION À L'INVESTISSEMENT DANS LES ACTIVITES MINIÈRES DANS LA ZONE

IV

CONNAISSANCES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES COMME OUTIL CLÉ DE GOUVERNANCE DES ACTIVITES MINIERES DANS LA ZONE

V

LIEN ENTRE L'ECONOMIE BLEUE DE L'AFRIQUE ET LA GESTION DES DONNÉES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES

VI

CONCLUSIONS & RECOMMANDATIONS



PLAN



I

DÉFINITION DES CONCEPTS ET TERMES CLES

II

FONDEMENTS JURIDIQUES DE LA GESTION DES DONNÉES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES COMME CONTRAINTES DES ACTIVITES MINIERES DANS LA ZONE

III

CONNAISSANCES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES COMME OUTIL DE PRISE DE DECISION À L'INVESTISSEMENT DANS LES ACTIVITES MINIÈRES DANS LA ZONE

IV

CONNAISSANCES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES COMME OUTIL CLÉ DE GOUVERNANCE DES ACTIVITES MINIERES DANS LA ZONE

V

LIEN ENTRE L'ECONOMIE BLEUE DE L'AFRIQUE ET LA GESTION DES DONNÉES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES

VI

CONCLUSIONS & RECOMMANDATIONS



DÉFINITION DES CONCEPTS ET TERMES CLES



□ INTRODUCTION

- Les données géoscientifique se trouvent au cœur de chaque découverte de indices et gisements de ressources minérales et celles minières et environnementales au centre de chaque développement des gisements de ressources minérales.
- L'accès aux données déjà acquises par des explorateurs préalables est un élément clé de la réduction des risques en matière de prospection et/ou d'exploration et d'exploitation minière, deux activités à haut risque sur le long terme.



DÉFINITION DES CONCEPTS ET TERMES CLES(Suite)



□ INTRODUCTION (Suite)

- La capacité d'utiliser les données existantes permet de mieux concentrer les efforts futurs pour identifier les ressources minières et énergétiques naturelles de notre planète.
- La gestion et la diffusion des données géoscientifiques, minières et environnementales est alors un facteur clé dans la prise de décision en matière d'investissement et de bonne gouvernance dans l'exploration et l'exploitation minière durable avec une approche inclusive et participative.



DÉFINITION DES CONCEPTS ET TERMES CLES(Suite)



□ INTRODUCTION (Fin)

□ Les données géoscientifiques, minières et environnementales soutiennent:

- la découverte efficace d'une nouvelle génération de vastes ressources minières et énergétiques à faible coût et le développement et l'exploitation optimale et durable des gisements qui en découlent;
- le développement des infrastructures et l'aménagement du territoire sur le continent ainsi que la délimitation et l'utilisation durable des espaces et couloirs maritimes;
- La gestion et la conservation durable et efficiente des écosystèmes continentaux et marins.



DÉFINITION DES CONCEPTS ET TERMES CLES(Suite)



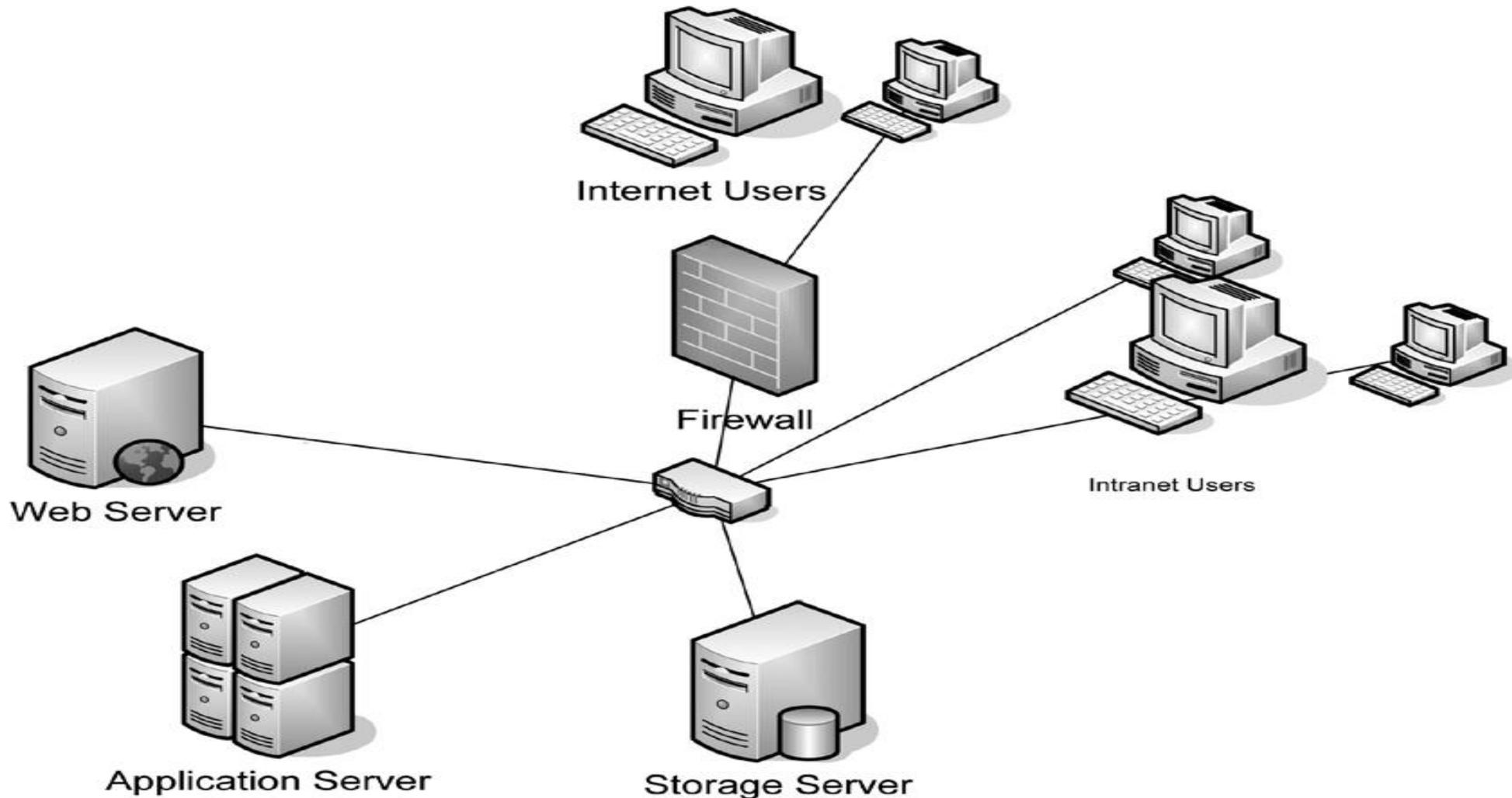
□ DEFINITION DU CONCEPT DE GESTION ET DE DIFFUSION DES DONNEES

1. La gestion et diffusion des données constituent l'ensemble des mécanismes mis en œuvre pour traiter, modéliser, interpréter, stocker et rendre accessible sous des formats standards et normatifs variables avec l'utilisation de divers codes et nomenclatures d'accès aux données.



DÉFINITION DES CONCEPTS ET TERMES CLES(Suite)

□ DEFINITION DU CONCEPT DE GESTION ET DE DIFFUSION DES DONNEES



DÉFINITION DES CONCEPTS ET TERMES CLES(Suite)



□ DEFINITION DU CONCEPT DE GESTION ET DE DIFFUSION DES DONNEES GEOSCIENTIFIQUES, MINIERES ET ENVIRONNEMENTALES

2. La gestion et diffusion des données géoscientifiques, minières et environnementales est l'ensemble des moyens technologiques mis en œuvre pour traiter, modéliser, interpréter, stocker et rendre accessible sous des formats standards et normés variables (cartes, modèles numériques 2D ou 3D, photographiques et/ou représentations statistiques) avec divers codes d'accès, les données issues des relevés au sol, en mer ou aéroportés ou des collectes d'enquêtes de terrain.



DÉFINITION DES CONCEPTS ET TERMES CLES (Suite)



□ DEFINITION DES QUELQUES TERMES CLES

3. Données géoscientifiques: Elles constituent l'ensemble des connaissances contenu dans l'infrastructure géoscientifique, qui comprend les cartes géologiques, géophysiques, topographiques et bathymétriques et les bases de données qui s'y rattachent. Elles présentent les informations géoscientifiques fondamentales pour le secteur extractif et les activités concernées comme la gestion des ressources en eau et environnementale, l'utilisation des sols et des espaces marins, la gestion des Géorisques et les travaux d'infrastructures



DÉFINITION DES CONCEPTS ET TERMES CLES(Suite)

□ DEFINITION DES QUELQUES TERMES CLES

4.a. Données minières: Elles sont composées de l'ensemble des connaissances relatives à la structure d'un gisement minier y compris les paramètres physiques du minerai telle que sa géométrie de distribution, sa teneur, son volume ou tonnage, la densité du minéral (ou des minéraux) à valeur commerciale, la durée de vie et le plan d'exploitation, etc..

4.b. Gisement minier: Gîte naturel de substances minérales exploitables dans les conditions économiques du moment.

4.c. Gîte: Concentration de substances minérales dans une zone ou région déterminée de l'écorce ou croûte terrestre (continentale ou marine).



DÉFINITION DES CONCEPTS ET TERMES CLES(Suite)



❑ DEFINITION DES QUELQUES TERMES CLES

5. Données environnementales: C'est l'ensemble des connaissances environnementales comportant les données relatives au comportement des écosystèmes continentaux et marins avec leur faune et flore vis-à-vis des impacts issus des activités minières, en incluant la batterie de mesures d'atténuation et de gestion à prendre pendant la mise en œuvre du projet minier pour éviter, réduire, atténuer ou compenser les impacts négatifs environnementaux et sociaux.



DÉFINITION DES CONCEPTS ET TERMES CLES(Suite)



❑ DEFINITION DES QUELQUES TERMES CLES

6. Protection de l'environnement dans les activités minières:

- ❑ La notion de protection de l'environnement dans les activités minières a son fondement dans les effets induits par l'activité de d'exploration et de production minière, de valorisation et/ou de transformation des produits miniers.
- ❑ Cette activité, entraînant des effets induits et des impacts sur le milieu environnemental physique (y compris faune et flore) et humain, nécessite une réponse du point de vue prévention, mitigation et remédiation des différents impacts environnementaux, physiques et sociaux .



DÉFINITION DES CONCEPTS ET TERMES CLES(Suite)

□ DEFINITION DES QUELQUES TERMES CLES

6. Protection de l'environnement dans les activités minières (fin):

□ La protection de l'environnement dans les activités minière est **l'ensemble des mécanismes mis en œuvre pour prévenir, mitiger et remédier aux différents impacts liés aux activités d'exploration et de production, de traitement du minerais, de sa valorisation et/ou de sa transformation.**

7. La bonne gouvernance dans les activités minières consiste en une réalisation desdites activités de manière optimale et durable, i.e **de manière à être économiquement rentable, écologiquement acceptable, inclusive et participative de toutes les parties prenantes impliquées ou impactées par ces activités y compris celles connexes.**



DÉFINITION DES CONCEPTS ET TERMES CLES(Suite)



□ DEFINITION DES QUELQUES TERMES CLES

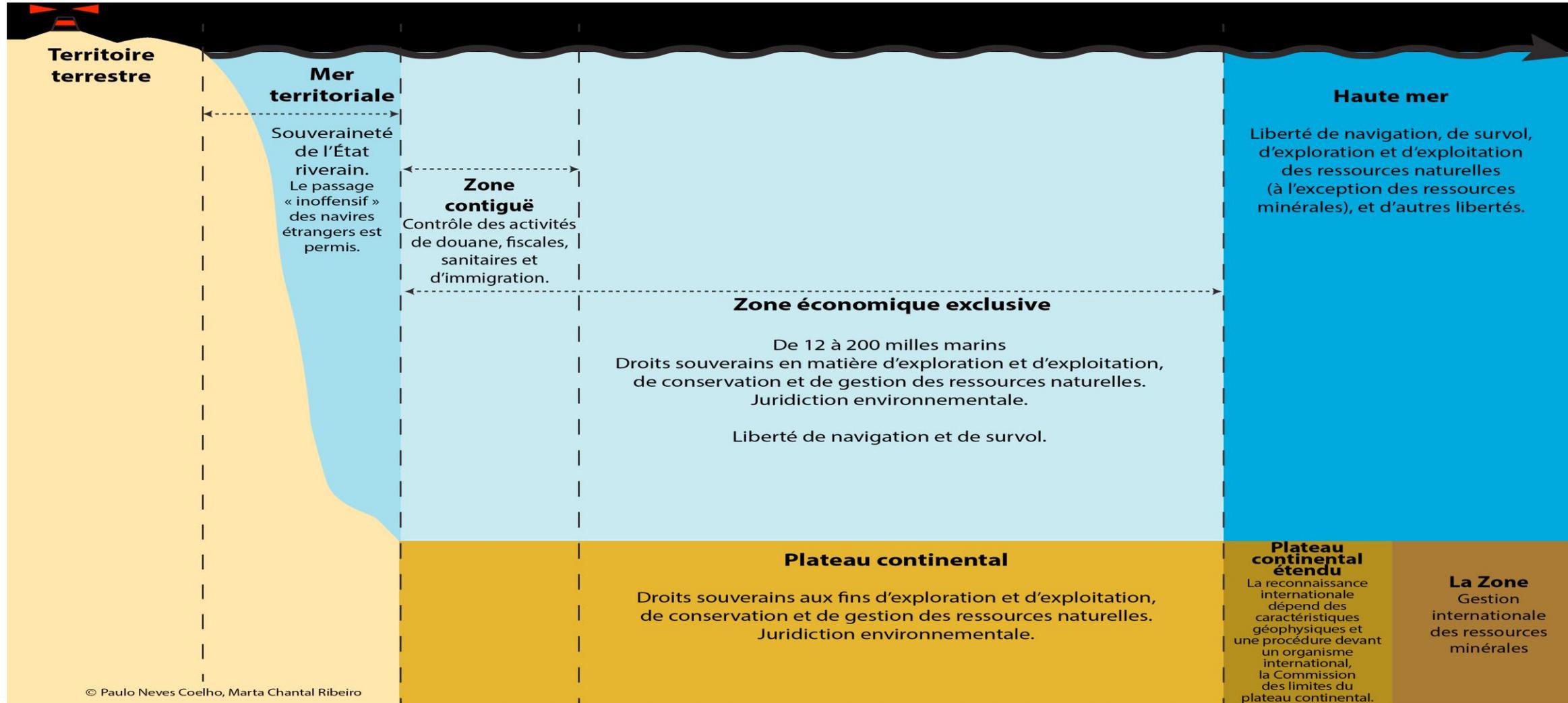
8. La Zone: Il s'agit des fonds marins et leur sous-sol au-delà des limites de la juridiction nationale. Elle regorge des ressources minérales que sont les nodules polymétalliques, les sulfures polymétalliques et les encroutements cobaltifères de ferromanganèse.

- La Convention divise l'océan en six grandes zones maritimes. Quatre de ces zones sont sous la juridiction de l'État côtier : la mer territoriale, la zone contiguë, la zone économique exclusive et le plateau continental. Les deux autres correspondent aux zones maritimes au-delà des juridictions nationales : la haute mer et la zone des fonds marins au-delà du plateau continental, appelée « la Zone ».



DÉFINITION DES CONCEPTS ET TERMES CLES(Suite)

□ DEFINITION DES QUELQUES TERMES CLES



DÉFINITION DES CONCEPTS ET TERMES CLES(Suite)



□ DEFINITION DES QUELQUES TERMES CLES: LES TYPES DE MINERAUX DANS LA ZONE

9. Les nodules polymétalliques: C'est tout gisement ou agglomérat de nodules, situé à la surface des grands fonds marins ou juste en dessous, qui contient du manganèse, du nickel, du cobalt et du cuivre.

10. Les sulfures polymétalliques: c'est des gisements de minéraux sulfurés d'origine hydrothermale et les ressources minérales associées contenant des concentrations de métaux que sont le cuivre, le plomb, le zinc, l'or et l'argent.



DÉFINITION DES CONCEPTS ET TERMES CLES (Fin)



□ DEFINITION DES QUELQUES TERMES CLES: LES TYPES DE MINERAUX DANS LA ZONE

11. Les encroutements cobaltifères de ferromanganèse: Il s'agit des gisements d'encroutements d'oxydes et d'hydroxydes de ferromanganèse enrichi en cobalt, formés par précipitation directe des minéraux de l'eau de mer sur des substrats solides contenant des concentrations mineures mais non négligeables de cobalt, de titane, de nickel, de platine, de molybdène, de tellurium, de cérium, d'autres métaux et terres rares.

- L'ensemble des connaissances géoscientifiques, minières et environnementales relatives aux activités minières (prospection, exploration et exploitation minière) dans la Zone, constitue la clé dans la prise de décision à l'investissement et à la gouvernance des dites activités minières dans ledit espace marin.



PLAN



I

DÉFINITION DES CONCEPTS ET TERMES CLES

II

FONDEMENTS JURIDIQUES DE LA COLLECTE & GESTION DES DONNÉES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES COMME CONTRAINTES DES ACTIVITES MINIERES DANS LA ZONE

III

CONNAISSANCES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES COMME OUTIL DE PRISE DE DECISION À L'INVESTISSEMENT DANS LES ACTIVITES MINIÈRES DANS LA ZONE

IV

CONNAISSANCES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES COMME OUTIL CLÉ DE GOUVERNANCE DANS LA ZONE

V

LIEN ENTRE L'ECONOMIE BLEUE DE L'AFRIQUE ET LA GESTION DES DONNÉES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES

VI

CONCLUSIONS & RECOMMANDATIONS



FONDEMENTS JURIDIQUES DE LA COLLECTE & GESTION DES DONNÉES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES COMME CONTRAINTE DES ACTIVITES DE PROSPECTION, D'EXPLORATION ET D'EXPLOITATION MINIERES DANS LA ZONE



- ❑ La lettre et l'esprit de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) en général, encourage la collecte des données relatives à l'amélioration des connaissances géoscientifiques (géologiques, géophysiques, bathymétriques, etc.), minières et environnementales de la « Zone » dont les ressources sont considérées comme Patrimoine Commun de l'Humanité (PCH). Dans sa partie XI, ladite collecte et gestion des trois types des données et connaissances qui en découlent constituent la base contraignante pour toutes activités minières dans la Zone du stade de la prospection, en passant par l'exploration jusqu'à l'exploitation des trois classes de ressources minérales identifiables dans les fonds marins. L'Autorité (AIFM) est investie de tous les droits sur les ressources de la Zone (art.137, par.3 de la CNUDM)

FONDEMENTS JURIDIQUES DE LA COLLECTE & GESTION DES DONNÉES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES COMME CONTRAINTE DES ACTIVITES DE PROSPECTION, D' EXPLORATION & D'EXPLOITATION MINIERES DANS LA ZONE



- ❑ L'acquisition des données et les connaissances qui en sont établies des points de vues géoscientifiques, minières et environnementales dans la Zone, sont issues des activités minières de prospection, d'exploration et d'exploitation accomplies par les contractants qui sont soit des entreprises des Etats parties, soit celles privées patronnées par un (ou plusieurs) Etat (s) partie(s) ou des personnes physiques possédant la nationalité des Etats parties, se font sous le contrôle de l'Autorité(art.153 de la CNUDM, Annexe III, arts. 2&3). Les Contractant ont pour obligations de communiquer à l'Autorité toutes les données et informations pertinentes tel que fixés par l'art. 14 de l'Annexe III.
- ❑ En plus, l'Autorité est habilitée à effectuer des recherches scientifiques marines sur la Zone ou peut passer des contrats à cette fin (art.143 CNUDM)



FONDEMENTS JURIDIQUES DE LA COLLECTE & GESTION DES DONNÉES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES COMME CONTRAINTE DES ACTIVITES DE PROSPECTION, D' EXPLORATION & D'EXPLOITATION MINIERES DANS LA ZONE



- ❑ L'Autorité coordonne la gestion et la diffusion des résultats et analyses de la recherche scientifique marine lorsqu'ils sont disponibles (art.143, par.2 de la CNUDM).

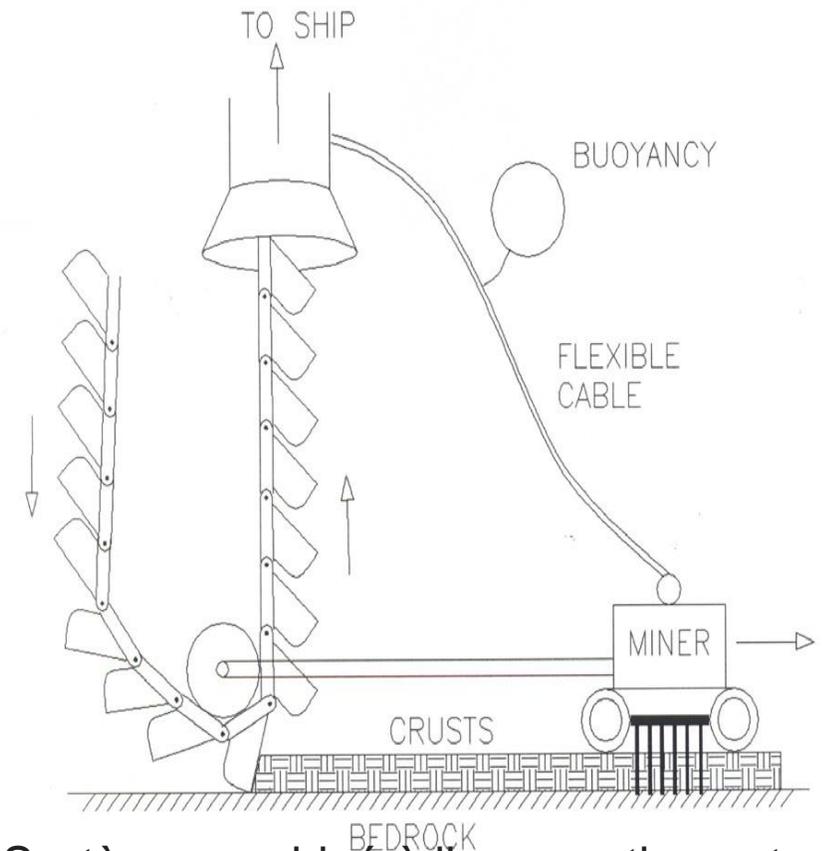


FONDEMENTS JURIDIQUES DE LA COLLECTE & GESTION DES DONNÉES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES COMME CONTRAINTE DES ACTIVITES DE PROSPECTION, D'EXPLORATION & D'EXPLOITATION MINIERES DANS LA ZONE



□ DES DONNEES & CONNAISSANCES GEOSCIENTIFIQUES (GEOLOGIQUES, GEOPHYSIQUES, BATHYMETRIQUES, ETC.)

- Le Contractant doit préalablement fournir à l'Autorité lors de sa demande d'approbation d'un plan de travail des connaissances et informations(sous forme des cartes) relatives aux caractéristiques physiques & géoscientifiques comme les coordonnées géographiques, la topographique des fonds marins, la bathymétrie et les courants de fond, la description géologique des faciès, etc.. (ISBA/19/C/17, Annexe II, sec.II, par.19 a)



Système combiné à ligne continue et hydraulique (Cheung, 1994, Mavistra,

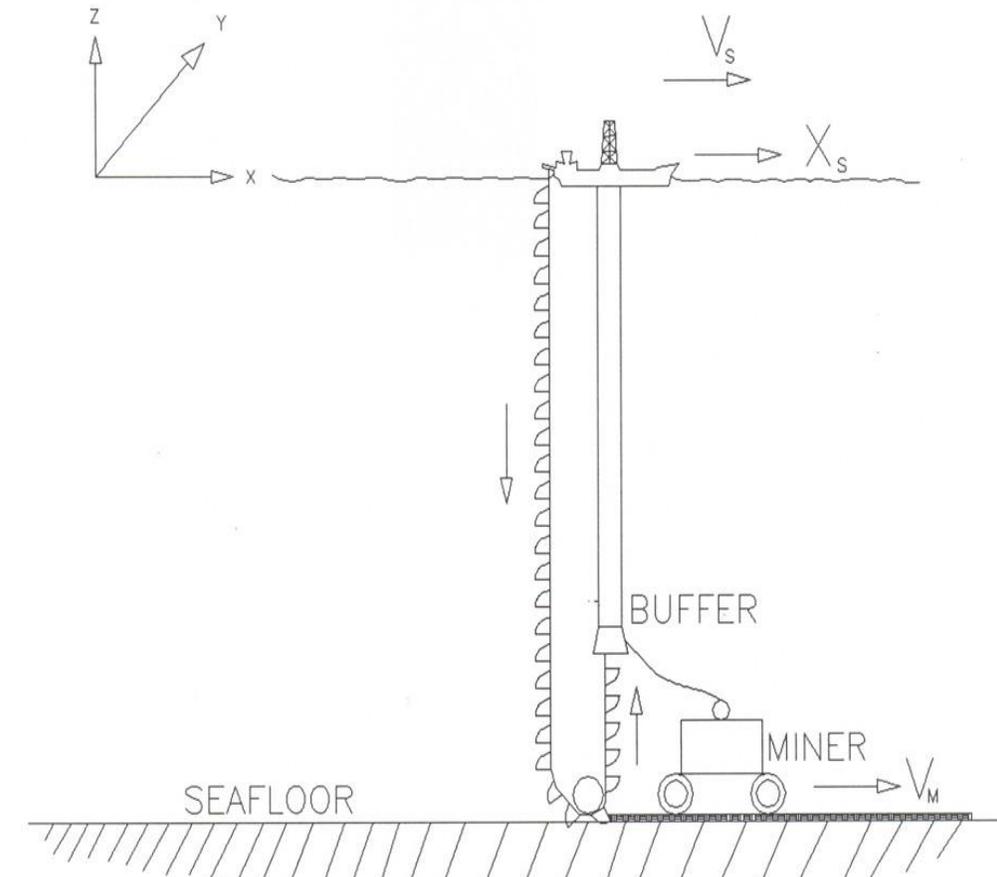


FONDEMENTS JURIDIQUES DE LA COLLECTE & GESTION DES DONNÉES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES COMME CONTRAINTE DES ACTIVITES DE PROSPECTION, D'EXPLORATION & D'EXPLOITATION MINIÈRES DANS LA ZONE



□ DES DONNEES & CONNAISSANCES MINIÈRES

- Le Contractant doit préalablement fournir à l'Autorité lors de sa demande d'approbation d'un plan de travail des connaissances et informations relatives à la densité moyenne des minéraux à intérêt économique, à leur composition incluant leur teneur (ISBA/19/C/17, Annexe II, sec.II, par.19 a)



Système à godet à ligne continue via un tuyau (Cheung, 1994, Mavistra, 2000)

FONDEMENTS JURIDIQUES DE LA COLLECTE & GESTION DES DONNÉES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES COMME CONTRAINTE DES ACTIVITES DE PROSPECTION, D'EXPLORATION & D'EXPLOITATION MINIERES DANS LA ZONE

❑ DES DONNEES & CONNAISSANCES ENVIRONNEMENTALES

- ❑ Les activités minières menées dans la Zone sont subordonnées obligatoirement à la prise des données & mesures permettant d'améliorer les connaissances en vue de prévenir, de réduire et de maîtriser la pollution potentielle et toute perturbation écologique du milieu marin d'une part, et de protéger et conserver les ressources naturelles tout en prévenant les dommages à la faune et flores marines d'autre part (arts. 145 & 146 de la CNUDM).
- ❑ Le Contractant doit préalablement fournir à l'Autorité lors de sa demande d'approbation d'un plan de travail des connaissances et informations relatives à l'environnement (vitesse & direction des vents, salinité & température de l'eau, biocénose (ISBA/19/C/17, Annexe II, sec.II, par.19 b)) et doit prendre des mesures nécessaire pour surveiller l'environnement et rapporter annuellement au SG (ISBA/19/C/17, Annexe IV, art.5)



FONDEMENTS JURIDIQUES DE LA COLLECTE & GESTION DES DONNÉES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES COMME CONTRAINTE DES ACTIVITES DE PROSPECTION, D'EXPLORATION & D'EXPLOITATION MINIERE S DANS LA ZONE



❑ OBLIGATIONS DE RAPPORTAGE ANNUEL

- ❑ Le Contractant a pour obligations de soumettre dans un délai de 90 jours au plus tard après la fin de chaque année civile au SG, un rapport annuel incluant toutes les données et informations géologiques, minières et environnementales pertinentes, issues de ses activités sur l'espace de la Zone à lui attribuer, conformément aux clauses contractuelles y afférentes (ISBA/19/C/17, Annexe IV, article 10)
- ❑ Le Contractant doit à l'expiration ou la résiliation d'un contrat présenter et fournir, s'il ne l'a pas encore fait, toutes les données et informations géologiques, géophysiques, géochimiques et environnementales pertinentes y compris tous les rapports techniques, économiques et financiers y afférents, les estimations sur les secteurs exploitables (ISBA/19/C/17, Annexe IV, art.11). Il en est même avant la demande d'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploitation (ISBA/19/C/17, Annexe IV, art.11.3).



PLAN



I

DÉFINITION DES CONCEPTS ET TERMES CLES

II

FONDEMENTS JURIDIQUES DE LA COLLECTE & GESTION DES DONNÉES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES COMME CONTRAINTES DES ACTIVITES MINIERES DANS LA ZONE

III

CONNAISSANCES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES COMME OUTIL DE PRISE DE DECISION À L'INVESTISSEMENT DES ACTIVITES MINIÈRES DANS LA ZONE

IV

CONNAISSANCES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES COMME OUTIL CLÉ DE GOUVERNANCE DANS LA ZONE

V

LIEN ENTRE L'ECONOMIE BLEUE DE L'AFRIQUE ET LA GESTION DES DONNÉES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES

VI

CONCLUSIONS & RECOMMANDATIONS



CONNAISSANCES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES COMME OUTIL DE PRISE DE DECISION À L'INVESTISSEMENT DANS LES ACTIVITES MINIERES DANS LA ZONE



Phase	Etape	Durée (ans)	Types de données & informations requises	Decision		Observation	
				Ok	Non	Ok	Non
Attribution Contrat Explor	Processus demande	≤ 01	Dossier important: Caractéristiques physiques et géoscientifiques des FM, Données minérales d'intérêt économique, données et mesures de surveillance environnementale	Fav	Defav	PT approuv & Attribut C. Explor	PT rejet
Exploration	Etude de Préfaisabilité	06	Etude de Préfaisabilité: Données & informations géologiques, géophysiques, géochimiques sur le gisement, tonnage inféré, teneur des minerais, esquisse des méthodes et équipement d'exploitation, données préliminaires sur les impacts environnementaux	VPN > 0	VPN < 0	Go ahead	Arrêt/abandon



CONNAISSANCES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES COMME OUTIL DE PRISE DE DECISION À L'INVESTISSEMENT DANS LES ACTIVITES MINIERES DANS LA ZONE

Phase	Etape	Durée (ans)	Types de données & informations requises	Decision		Observation	
				Ok	Non	Ok	Non
Exploration (Fin)	Etude de Faisabilité	04	Etude de Faisabilité: Affinage des données & informations géologiques, géophysiques, géochimiques sur le gisement, détermination des réserves minérale probables et prouvées, teneur des minerais, détermination des méthodes et équipement d'exploitation et de traitement des minerais, détermination des impacts et réalisation de l'EIE et proposition des mesures de protection de l'environnement	VPN>0	VPN<0	Go ahead pour l'investissement	Arrêt/abandon
Exploitation	Investissement	03	Investissement: Commande & achat des équipements de production et de traitement, affinage des informations sur les effets desdits équipements sur les écosystèmes marins, affinage du plan de gestion des impacts, mise place équipements et tests de production	Conforme aux exigences enviro.	Non conforme	Go ahead	Recalibrage des équipements pour être conforme



CONNAISSANCES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES COMME OUTIL DE PRISE DE DECISION À L'INVESTISSEMENT DANS LES ACTIVITES MINIERES DANS LA ZONE

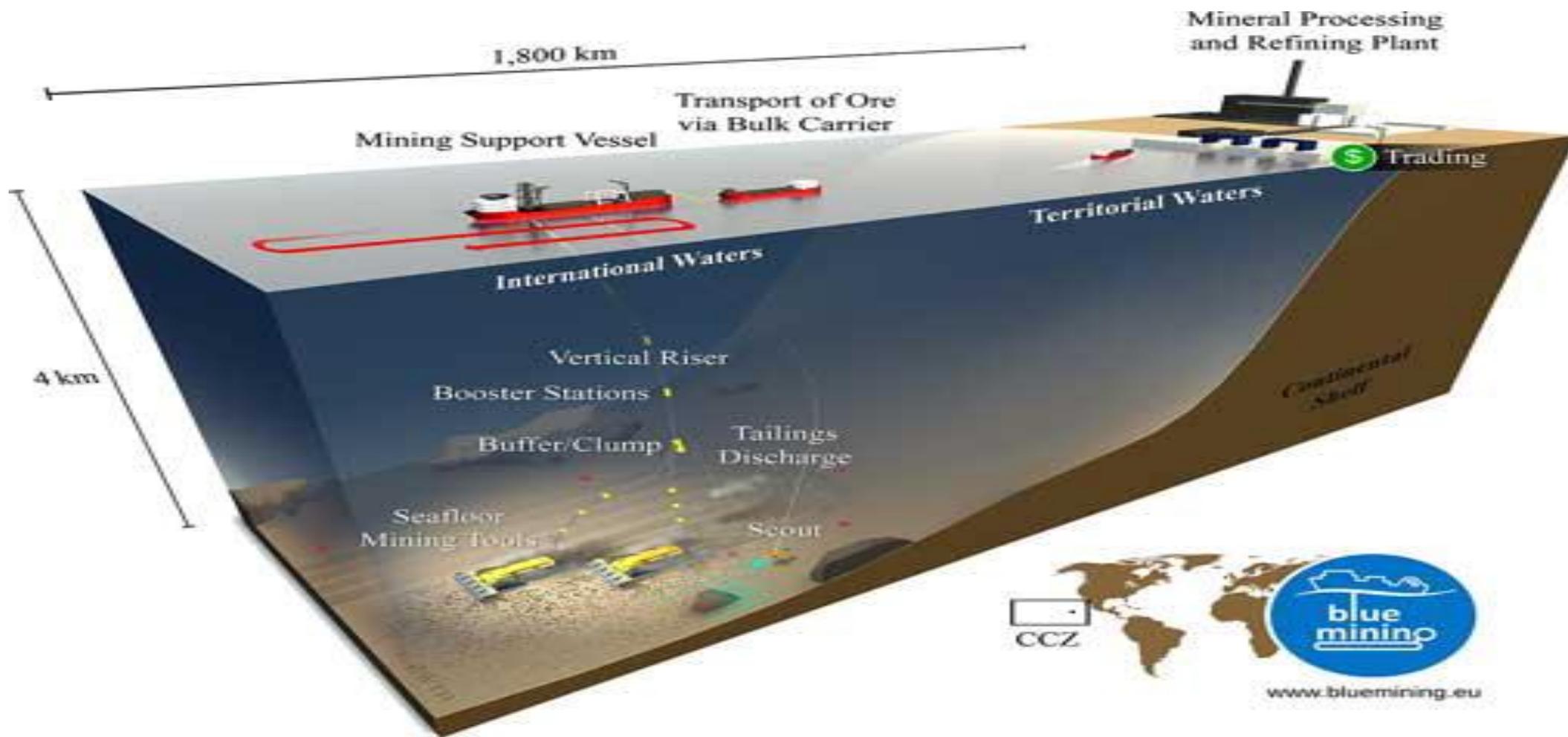


Phase	Etape	Durée (ans)	Types de données & informations requises	Decision		Observation	
				Ok	Non	Ok	Non
Exploitation (Fin)	Production	≥20	Mise à jour des informations géoscientifiques, minières & environnementales: Suivi-évaluation du plan de production, Suivi-évaluation de la mise en oeuvre des mesures de protection du milieu marin et de la gestion des impacts environnementaux, évaluation de la conformité avec les exigences des plans de production, de protection du milieu marin et de gestion des impacts environnementaux	conforme	Non conforme	Production en continue	Arrêt & remédiation?
	Fermeture et démantèlement	≤03	Mise a jour des information environnementales: Suivi-évaluation de fermeture et démantèlement, suivi-évaluation du comportement du milieu marin	Conforme aux exigences envir.?		Environnement preserve ?	?



CONNAISSANCES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES COMME OUTIL DE PRISE DE DECISION À L'INVESTISSEMENT DANS L'EXPLOITATION MINIÈRE DANS LA ZONE

□ PLACE DES CONNAISSANCES GÉOSCIENTIFIQUES & MINIÈRES DANS LA CHAÎNE DE DECISION A L'INVESTISSEMENT



PLAN



I

DÉFINITION DES CONCEPTS ET TERMES CLES

II

FONDEMENTS JURIDIQUES DE LA COLLECTE & GESTION DES DONNÉES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES COMME CONTRAINTES DES ACTIVITES MINIERES DANS LA ZONE

III

CONNAISSANCES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES COMME OUTIL DE PRISE DE DECISION À L'INVESTISSEMENT DANS LES ACTIVITES MINIERES DANS LA ZONE

IV

CONNAISSANCES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES COMME OUTIL CLÉ DE GOUVERNANCE DANS LA ZONE

V

LIEN ENTRE L'ECONOMIE BLEUE DE L'AFRIQUE ET LA GESTION DES DONNÉES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES DE LA ZONE

VI

CONCLUSIONS & RECOMMANDATIONS



CONNAISSANCES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES COMME OUTIL CLÉ DE GOUVERNANCE DES ACTIVITES MINIERES DANS LA ZONE



Une bonne gouvernance des activités minières implique une gestion durable, optimale des ressources minérales via un processus inclusif et participatif de tous les acteurs ou parties prenantes du PCH.

- ❑ Il s'agit par le Contractant sous la supervision de l'Autorité, sur la base des données, connaissances et informations géoscientifiques, minières et environnementales, de procéder à : (1) la réservation des secteurs , (2) la définition des zones de référence de conservation des écosystèmes marins et des secteurs réservés (Annexe3, art.8 de la CNUDM), (3) l'inventaire des données et informations à fournir pour la protection de l'environnement par le Contractant (ISBA/19/C/17, arts.18b,c &d, 31).
- ❑ Afin de protéger efficacement le milieu marin, l'Autorité et les Etats patronnant appliquent le principe de précaution posé par le principe 15 de la déclaration de Rio et les meilleures pratiques écologiques (ISBA/16/A/12/Rev.1) en procédant à des évaluations.



CONNAISSANCES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES COMME OUTIL CLÉ DE GOUVERNANCE DES ACTIVITES MINIERES DANS LA ZONE

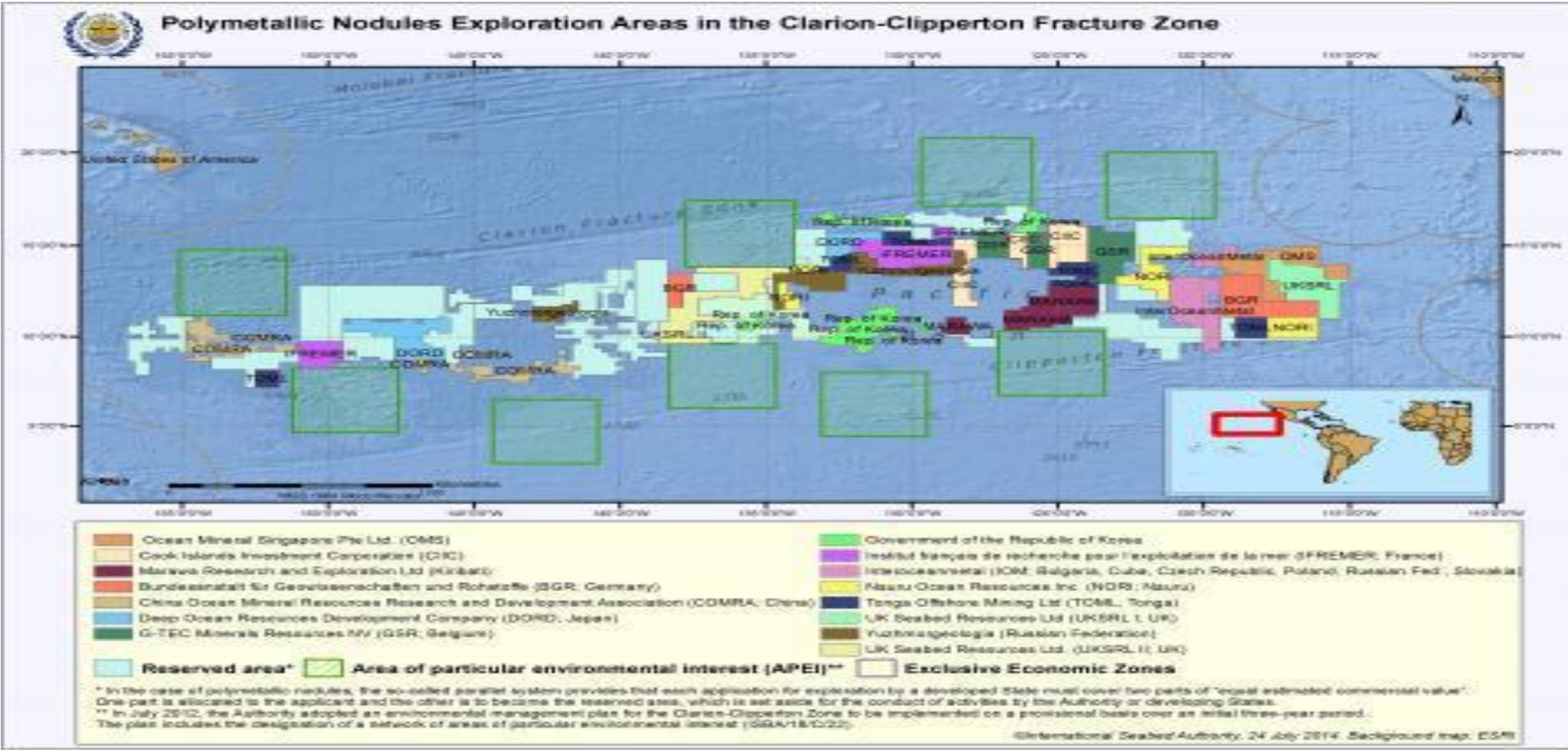


Une bonne gouvernance des activités minières implique une gestion durable, optimale des ressources minérales via un processus inclusif et participatif de tous les acteurs ou parties prenantes du PCH.

- ❑ La recommandation ISBA/19/LTC/8 fixe les lignes directrices relatives à l'évaluation d'éventuels impacts sur l'environnement liés à l'exploration des minéraux marins dans la Zone, tandis que celle ISBA/21/LTC/15, annexe V fixe les normes de l'AIFM en matière de présentation des rapports sur les évaluations des travaux d'exploration minérale, les ressources minérales et les réserves minérales.



CONNAISSANCES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES COMME OUTIL CLÉ DE GOUVERNANCE DES ACTIVITES MINIERES DANS LA ZONE



PLAN



I

DÉFINITION DES CONCEPTS ET TERMES CLES

II

FONDEMENTS JURIDIQUES DE LA COLLECTE & GESTION DES DONNÉES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES COMME CONTRAINTES DES ACTIVITES MINIÈRES DANS LA ZONE

III

CONNAISSANCES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES COMME OUTIL DE PRISE DE DECISION À L'INVESTISSEMENT DANS LES ACTIVITES MINIÈRES DANS LA ZONE

IV

CONNAISSANCES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES COMME OUTIL CLÉ DE GOUVERNANCE DANS LA ZONE

V

LIEN ENTRE L'ECONOMIE BLEUE DE L'AFRIQUE ET LA GESTION DES DONNÉES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES DANS LA ZONE

VI

CONCLUSIONS & RECOMMANDATIONS



LIEN ENTRE L'ECONOMIE BLEUE DE L'AFRIQUE ET LA GESTION DES DONNÉES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES DANS LA ZONE



- ❑ L'économie bleue de l'Afrique est constituée des ressources contenues dans les cours d'eaux et grands lacs continentaux, les eaux souterraines, dans les océans et les mers. Plusieurs Etats ont engagé sa mise en œuvre au plan national par son inclusion dans les plans stratégiques nationaux de développement (exple: Côte d'Ivoire, Maurice, Comores, etc.)
- ❑ Presque tous les Etats africains sont des Etats parties de la CNUDM, ce qui signifie qu'ils ont le droit de participer de manière active aux activités de collecte et gestion des données et informations géoscientifiques, minières et environnementales de la Zone, dans le cadre de la mise en œuvre au niveau soit national, soit régional de la politique leur économie bleue.



LIEN ENTRE L'ECONOMIE BLEUE DE L'AFRIQUE ET LA GESTION DES DONNÉES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES DANS LA ZONE

- Il est impératif de susciter au niveau desdits Etats l'intérêt relatif à la collecte des données & informations géoscientifiques, minières et environnementales via la mutualisation des efforts pour leur participation aux activités menées dans la Zone, conformément aux dispositions de l'article 148 de la CNUDM, car qui détient ces données & informations même préliminaires, peut facilement jouer le rôle d'Etat patronant pour les activités d'exploration et d'exploitation, eu égard au fait qu'elles constituent un élément essentiel dans la prise de décision à l'investissement dans les activités d'exploration, préalables de la mise en exploitation des gisements découverts.



PLAN



I

DÉFINITION DES CONCEPTS ET TERMES CLES

II

FONDEMENTS JURIDIQUES DE LA COLLECTE & GESTION DES DONNÉES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES COMME CONTRAINTES DE L'EXPLORATION ET EXPLOITATION MINIERE DANS LA ZONE

III

CONNAISSANCES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES COMME OUTIL DE PRISE DE DECISION À L'INVESTISSEMENT DANS L'EXPLOITATION MINIERE DANS LA ZONE

IV

CONNAISSANCES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES COMME OUTIL CLÉ DE GOUVERNANCE DANS LA ZONE

V

LIEN ENTRE L'ECONOMIE BLEUE DE L'AFRIQUE ET LA GESTION DES DONNÉES GÉOLOGIQUES, MINIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES

VI

CONCLUSIONS & RECOMMANDATIONS

CONCLUSIONS & RECOMMANDATIONS

Les données & informations gésocientifiques, minières et environnementales sont la clé de voûte pour la prise de décision à l'investissement et la bonne gouvernance des activités minières dans la Zone, il est impératif pour les Etats africains de procéder par:

1. la mutualisation des efforts pur l'acquisition et compilation des données et informations historiques concernant la Zone,
2. le développement des instruments juridiques d'encadrement incitatifs au niveau national et sous régional, capables de susciter l'investissement des privés dans la collecte des données et la mise en place des systèmes des bases de données sur les ressources minérales non seulement du plateau continental mais aussi au-delà du PC.



CONCLUSIONS & RECOMMANDATIONS

3. l'Elaboration d'un mécanisme de coopération similaire à celui de la sécurité maritime des juridictions, qui encourage la coopération dans le cadre de la recherche scientifique marine d'une part, et celui qui porte sur le patronage des entités dans le cadre des contrats d'exploration qui sont sources de collecte des données & informations geo-scientifiques, minières et environnementales, d'autre part.
4. Développer au sein des Centres d'excellence, une banque des données relatives aux expertises africaines déployées dans le monde en matière de collecte des données et informations géo-scientifiques, minières et environnementales marines.





***MERCI DE VOTRE AIMABLE
ATTENTION***

